

Bibliothèque Gilon

—
LA CRISE

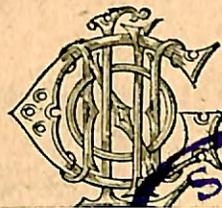
ET

SES REMÈDES

PAR

ÉMILE DE LAVELEYE

Un livre volumineux et d'un prix élevé peut être comparé à un vaisseau qui ne peut débarquer ses marchandises que dans un grand port. — De petits traités ressemblent à de légers bateaux qui peuvent pénétrer dans les baies les plus étroites, pour approvisionner toutes les parties d'un pays.



UFSIA-BIBLIOTHEEK



03 02 0019234 9

BUREAU
11, PONT S'-LAURENT, 11
VERVIERS

MDCCLXXXVI

—
Tous droits réservés.
—

Les manuscrits et les demandes d'abonnement doivent être adressés directement au Bureau de la Bibliothèque Gilon pont St-Laurent, à Verviers (Belgique).

La Crise & ses Remèdes

I

Caractères de la Crise

Empêché par l'état de ma santé de prendre une part active aux travaux de la Commission du Travail, je voudrais soumettre à mes collègues et au public ce que je pense à ce sujet.

La crise actuelle, très différente des crises commerciales ou industrielles aiguës, a pour caractère la baisse générale de tous les prix. A cet égard point de doute : c'est une crise de bon marché.

Mais, nous a dit M. Pirmez, dans un écrit très bien fait que chacun a lu, le bon marché est chose excellente. Il se produit, il est vrai, un changement dans la situation relative des différentes classes, mais il a lieu au profit du travailleur. C'est là un phénomène économique dont il faut se féliciter. On a tort de lui appliquer ce terme fâcheux de crise.

M. Pirmez est optimiste, et je l'en félicite; mais l'est-il encore autant aujourd'hui qu'il y a deux ans ?

Un homme tombe d'une tour. C'est charmant, dit-il; pourvu que cela dure; mais quand il touche terre, il se casse le cou. Quand M. Pirmez a écrit son étude, on était au début de la crise. Depuis lors, elle s'est singulièrement aggravée et tout fait craindre qu'elle s'aggravera encore.

Adam Smith avait déjà noté que les ouvriers sont les derniers à être atteints par la baisse des prix. Les chefs d'industrie le sont avant eux. Seulement le capital et le salaire étant solidaires, il est évident que

des industriels en perte ne peuvent continuer à payer de bons salaires. Les plus mal outillés sont mis hors de combat, et les ouvriers hors d'emploi font baisser le salaire par l'offre de leurs bras. Ceci est inévitable, à moins qu'une partie des travailleurs n'émigrent.

Le fonds destiné à rétribuer le travail diminue, puisque les industries ruinées cessent d'y contribuer. Si le nombre des ouvriers reste le même, la part de chacun dans ce fonds réduit sera aussi nécessairement moindre.

L'enquête nous apprend que certains charbonnages sont abandonnés. D'autres seront bientôt dans le même cas. Il faut donc s'attendre à une nouvelle baisse des salaires et non à une hausse comme le réclament les ouvriers et comme chacun le désire.

M. Pirmez, a raison de dire que le bon marché est en réalité chose indifférente. Qu'importe que nos revenus à tous soient diminués de moitié, si le prix de toute chose

baisse dans la même proportion ? Mais ce que M. Pirmez ne semble pas avoir bien vu, ce sont les effets désastreux de la baisse des prix, pendant qu'elle se produit. C'est là un phénomène économique qui n'a encore été bien décrit nulle part, que je sache, sauf dans certains rapports faits au sénat des États-Unis.

En voici quelques traits :

Le prix des denrées agricoles diminuant, la rente du propriétaire et les profits du fermier s'amoindrissent, et, par conséquent, les nombreuses industries qui travaillent pour la satisfaction des besoins de ces deux classes si nombreuses et si importantes, reçoivent moins de commandes. Le bon marché du pain ne compense pas le défaut d'écoulement des produits. Tout ce que vous entreprendrez vous mettra en perte, à moins de circonstances exceptionnelles. Vous améliorez une terre et quand tout est terminé, vous la mettez en vente; elle se vend moins cher que vous ne l'aviez achetée. Vous bâtissez une maison et quand elle

est achevée, vous essayez de la réaliser; c'est tout au plus si vous rentrez dans ce que vous ont coûté les matériaux; vous perdez vos peines et la valeur du terrain. Vous construisez un navire dont le revenu est calculé sur le taux des frets; quand il prend enfin la mer, les frets ont baissé, et tous vos calculs sont déçus. Vous tentez une spéculation en denrées coloniales ou en métaux; là aussi la baisse vous poursuit et vous ne pouvez vendre qu'à perte. Même déception dans l'industrie: aucune entreprise nouvelle ne peut réussir quand les anciennes sont à la veille de liquider. Il s'ensuit que l'esprit d'initiative languit ou disparaît. Le sage est celui qui met son argent dans un coffre ou qui l'enfouit; car sa puissance d'acquisition augmente sans cesse. Chaque année, on obtient plus d'immeubles ou plus de titres pour la même somme. On se disputera seulement les rentes des États parce qu'on croit avoir un revenu assuré.

De tout cela résulte une stagnation géné-

rale; de tous côtés des faillites, des gens qui volent la caisse et d'autres qui se suicident. Les ouvriers se mettent en grève ou s'insurgent. Les attentats se multiplient. La dynamite devient l'arme habituelle des revendications sociales. Réduits à l'indigence les cultivateurs réclament des lois agraires. Une fermentation sourde se répand dans les rangs inférieurs de la société.

A deux signes infaillibles on reconnaît à quel point l'activité économique faiblit. Partout les recettes des chemins de fer baissent et le chiffre des émissions se restreint. D'après *le Moniteur des Intérêts matériels*, ce chiffre montait à onze et douze milliards pendant la période prospère. Maintenant, en temps de dépression, il tombe à quatre et même à trois milliards en 1885. Si vous retranchez les emprunts des villes et des États, il ne reste presque rien pour les entreprises industrielles et commerciales.

Ce qu'il y a donc de désastreux dans la baisse des prix, c'est qu'elle atteint la vie économique dans sa source.

Quand, après une époque de souffrances cruelles, une sorte d'équilibre se rétablira sur le pied des prix diminués, un autre mal, celui-ci permanent, apparaîtra. Les contribuables, les nations, les villes, les débiteurs à long terme, les sociétés qui ont émis des obligations, toute la partie active de la population, seront les serfs des rentiers inactifs, qui ils devront payer des intérêts, dont la charge aura énormément augmenté. Pour faire face à la même dette, il faudra livrer beaucoup plus de produits et de main-d'œuvre, puisqu'ils vaudront moins. La dîme due à l'Église et les redevances aux seigneurs féodaux n'étaient rien en comparaison de ce que les peuples devront alors abandonner au capital. Le travail moderne sera plus durement exploité que l'esclave antique.

*
* *

On me dira que j'exagère, quand je dépens le travail sous toutes ses formes comme payant au capital une dîme accrue.

J'oublie notamment, objectera-t-on, la baisse du taux de l'intérêt et la conversion des rentes.

La réponse est facile à faire. Demandez aux propriétaires et aux fermiers à moitié ruinés, aux industriels qui ne font plus de profits, aux compagnies qui ne payent plus de dividende, aux ouvriers hors d'emploi, si la conversion de la rente leur est un adoucissement. C'en est un, sans doute, mais insignifiant. Que m'importe que l'intérêt tombe à un pour cent, si, du moment que j'emprunte pour l'une ou l'autre entreprise, je perds une partie du capital.

C'est qu'il y a deux causes de baisse de l'intérêt, l'une produite par l'abondance des capitaux, laquelle est bienfaisante, l'autre qui est le résultat du défaut de demande, laquelle est chose fâcheuse.

Comme l'ont bien montré Stuart Mill et surtout M. Leroy-Beaulieu dans son livre *La Répartition des Richesses*, dans toute société qui progresse, le capital s'accumule et l'offre en fait baisser le loyer, c'est-à-dire

l'intérêt. — Mais dans l'époque de dépression que nous traversons, le capital se forme bien plus lentement par l'épargne que dans les époques prospères. Ce n'est donc pas son abondance qui réduit actuellement le taux de l'intérêt; c'est uniquement la stagnation des affaires, le défaut de demandes qui produit ce résultat. Les conversions de la rente sont la conséquence et l'indice de l'intensité de la crise. Pendant la crise de contraction de 1820-1830 le même fait a eu lieu. Le capital fuit l'industrie et recherche les revenus fixes, et les États en profitent pour convertir la rente.

On m'objectera encore qu'en réalité l'or ne fait pas défaut.

Tout d'abord il est déjà extrêmement rare en Hollande, en Espagne, en Italie, en Roumanie, où la prime est à quinze pour cent et dans toute l'Europe orientale. Mais en outre, il y a ici un phénomène très curieux. A moins que le numéraire ne fasse complètement défaut, plus vous en diminuez la quantité, plus il paraîtra surabon-

dant. En effet, diminuez de moitié la quantité du numéraire, alors, *cœteris paribus*, une pièce de monnaie fera autant d'échange que deux pièces auparavant; car les prix auront diminué de moitié. Et, en outre, comme la baisse des prix diminue, par suite de la crise, le nombre des transactions, il faudra moins d'instruments d'échange pour opérer.

C'est exactement ce que vous pouvez constater en ce moment dans notre Occident, en Angleterre particulièrement: diminution du stock d'or monnayé, baisse des prix, or inactif dans les banques, faute d'affaires, marché monétaire si affaibli qu'une exportation de quelques millions sterling suffit, d'après *l'Économist*, pour inquiéter la Bourse.

II

Causes de la Crise

La crise telle que je l'ai décrite me paraît avoir trois causes principales: 1^o Comme l'a très bien montré M. George de Laveleye, l'outillage de l'Europe en fait de chemins de fer, d'usines, de machines de toute espèce est presque terminé, et ainsi il reste moins de place pour des entreprises nouvelles; 2^o ainsi que l'ont fait voir MM. Mulhall et Leroy-Beaulieu, les progrès accomplis dans les moyens de production et dans les moyens de transport ont abaissé le prix de beaucoup d'objets par l'accroissement de

l'offre; 3^o enfin, la proscription de l'argent, diminuant la quantité des instruments de l'échange, a dû amener une baisse générale des prix. Suivant l'image aussi pittoresque qu'exacte employée par M. Cernuschi, les transactions du monde s'opéraient grâce à des chars portés par deux roues, l'une en métal blanc, l'autre en métal jaune. On a brisé partout l'une de ces deux roues. Comment n'en résulterait-il pas un désarroi universel ?

La production de l'or est tombée à quatre cent soixante-dix millions. L'industrie en consomme trois cents millions, l'Asie en absorbe cent millions ; et le frai, les pertes, les naufragés, trente millions ; restent quarante millions que gardent les pays producteurs. Aussi depuis six à sept ans, on ne frappe plus de numéraire dans notre Occident. Visitez les Hôtels des monnaies à Bruxelles, à Paris, en Hollande : les balanciers sont inactifs. Comment ce fait inouï, sans précédent dans l'histoire, n'aurait-il aucune conséquence, alors que tous les éco-

nomistes enseignent que la rareté du numéraire a pour résultat la baisse des prix.

M. Leroy-Beaulieu essaye de contester ce qui paraît évident de soi, en attribuant la baisse des prix à l'accroissement de la production ; mais les chiffres mêmes qu'il cite réfutent sa thèse. Le perfectionnement des moyens de production et de transport a été bien plus grand de 1850 à 1870 que de 1870 à 1885, et cependant les prix ont augmenté pendant la première de ces périodes, tandis qu'ils diminuent pendant la seconde. Donc une autre cause a dû agir.

Elle a été signalée naguère par M. Leroy-Beaulieu lui-même : Après 1850, a-t-il dit, l'afflux monétaire a produit la hausse de tous les prix et sauvé la France de la banqueroute.

Comment le phénomène opposé, la cessation de l'afflux de l'or, n'aurait-il pas maintenant pour effet la baisse ?

En proscrivant l'argent, qui a été en tous pays l'agent principal de la circulation depuis les débuts de la civilisation, c'est-à-dire

le métal que MM. Frère et Pirmez, à la suite de Locke, proclamaient le métal monétaire par excellence, l'Europe a commis une erreur économique, dont les désastreuses conséquences ont été prédites de la façon la plus précise. Cette erreur, c'est aux grands États à la réparer et c'est peut-être l'Angleterre qui, cette fois, prendra l'initiative.

Comme le constate le *Times* (2 août 1886), le mouvement en faveur du bimétallisme prend en Angleterre une force irrésistible.

Dans le dernier congrès des délégués de toutes les chambres de commerce anglaises, une motion bimétallique a été votée par vingt-huit voix contre quinze.

Le *Times* s'imagine à tort que ce mouvement, appuyé par les industriels et par les commerçants, est combattu par les hommes de science. Tous les nouveaux professeurs d'économie politique aux universités anglaises sont convertis au bimétallisme : M. Marshall à Oxford, M. Foxwell à Cambridge, M. Graham à Belfast, et à Édim-

bourg M. Nicholson, qui a publié à ce sujet l'exposition la plus claire et la plus impartiale de ces derniers temps.

La commission de la crise (*on depression of Trade*), sous la présidence de lord Iddesleigh, entraînée par les nombreux témoignages qui attribuaient la baisse des prix à la rareté de l'or, a proposé comme remède de faire nommer une commission royale spéciale pour étudier cette question, « le problème économique le plus difficile et le plus important de notre temps », comme dit le *Times*.

La Belgique, en cette matière, n'a aucune initiative à prendre. Tout ce que devrait faire notre ministre des finances, c'est de demander à la chambre l'autorisation de vendre pour cent millions d'écus de cinq francs. La Hollande a adopté une mesure semblable. On pourrait même échanger quelques millions contre de l'or à Londres. Seulement il faudrait agir avec prudence ; car la perte sera forte et il se peut qu'à peine réalisée, l'argent reprenne sa valeur

antérieure, si les principaux États s'entendaient pour en décréter le libre monnayage, sur la base d'un rapport fixe avec l'or.

Le sénateur Evarts a introduit au sénat américain une motion ayant pour but d'engager le président à rouvrir les négociations avec les autres États relativement à la question. Si cette proposition est faite, il est à croire que l'Angleterre ne la repoussera pas, car pour elle le danger est grand et imminent.

Si aucune entente n'a lieu, l'Amérique ne tardera pas à agir, et énergiquement, car elle n'a rien à perdre, attendu qu'elle produit à la fois les deux métaux précieux pour une valeur presque égale. Elle suspendra le *Bland bill*, c'est-à-dire qu'elle vendra, chaque mois, dix millions de francs d'argent de plus que maintenant. En outre, elle voudra, comme la Belgique, augmenter son stock d'or, et, à cet effet, elle pourra réaliser à Londres, contre de l'or, pour trois cents ou quatre cents millions de francs d'argent, en y con-

sacrant le bénéfice fait sur la frappe antérieure de ce métal.

Le métal argent perd en ce moment trente pour cent et nos écus de cinq francs ne valent plus que trois francs cinquante; il tomberait à trente pence l'once probablement, soit à la moitié de sa valeur ancienne. Le budget de l'Inde aurait, de ce chef seul, un déficit annuel de cent vingt-cinq millions. Tous les revenus payables en argent seraient réduits de moitié et le commerce avec l'extrême Orient se trouverait tellement désorganisé que l'Angleterre devrait bien alors aviser.

Tant que le régime monétaire actuel restera en vigueur, la baisse des prix persistera et, par conséquent, la crise.

III

La Guerre à l'Alcoolisme & les Travaux publics

Ainsi que nous l'avons vu, la Belgique isolée ne peut rien faire pour mettre fin à une crise qui résulte de causes générales ; mais il ne lui est pas impossible d'adopter des mesures qui en amortiraient les funestes effets, surtout dans l'intérêt des classes laborieuses.

Et tout d'abord, il faut, sans tarder, introduire chez nous le service militaire personnel, qui existe dans presque tous les pays de l'Europe. La justice et l'intérêt de l'ordre l'exigent également. Quoi de plus inique

que de voir le fils de l'ouvrier, obligé de quitter sa famille, ses occupations et de se faire tuer, le cas échéant, alors que le fils d'une famille aisée, moyennant une insignifiante somme d'argent, reste chez lui et continue à chasser ou à hanter boulevards et salons ? Comme le dit Charles Secretan, dans un excellent petit écrit *La Question sociale*, nous ne pouvons nous attendre à voir toujours le peuple des casernes tirer sur le peuple des ateliers. Je n'insiste pas sur ce point : la cause est entendue, et la chambre, dès la rentrée, votera, sans doute, cette réforme indispensable et préabable.

Seulement, il faut la compléter par l'instruction militaire donnée dans les écoles primaires et par la formation de bataillons scolaires, comme il en existe déjà à Liège et à Bruxelles. Pour ceci, étudions ce qui se fait en Suisse : j'ai vu à Berne les élèves des écoles primaires défiler et servir leurs petites pièces d'artillerie avec autant de correction que les soldats de l'armée régulière. On pourrait aussi, ainsi que l'a proposé, en France, M.

Emmanuel Vaucher, organiser des bataillons d'adultes pour les jeunes gens de seize à vingt ans. Ceux-ci feraient les exercices sur place plusieurs fois par an, comme nos gardes civiques, et on pourrait alors abrégier le temps de service pour ceux qui auraient reçu une instruction suffisante. Ce système est, me dit-on, à l'étude au ministère de la guerre en France.

Il est une autre mesure non moins urgente, c'est une revision radicale de nos lois relatives à la fabrication et au débit des spiritueux. Je n'hésite pas à dire que la situation actuelle en Belgique sous ce rapport est une véritable honte. On commence à nous désigner comme l'esclave ivre de Sparte. Nous consommons par habitant et par an treize litres d'eau-de-vie et deux cent quarante litres de bière, ce qui fait par ménage cinquante-six litres d'alcool et plus de mille litres de bière. Pour la bière, nous arrivons au second rang après la Bavière, et pour l'alcool nous ne sommes dépassés que par le Danemark et la Russie, pays du nord. Si

l'on prend les deux boissons fermentées ensemble, nous venons en première ligne.

Nous avons incomparablement plus de débits de boissons, que les autres États : un débit par quarante-quatre habitants, c'est-à-dire UN PAR DIX FAMILLES. Dans certaines petites rues de nos villes et dans les rues principales de nos villages, chaque maison est un débit où domestiques et ouvriers viennent s'alcooliser. Rien n'est plus affligeant. Dans l'agglomération de Bruxelles et des huit communes avoisinantes, il existe huit mille quatre-vingt-dix-neuf cabarets !! Pour les détails il faut lire les rapports si instructifs et si navrants de M. Cauderlier et du docteur Moeller.

Devant les commissions de l'enquête sur le travail, on vient de toutes parts dénoncer le fléau. C'est une cause effrayante de misère, d'immoralité, de désordres de toute nature. On peut lui attribuer les souffrances des ouvriers plus encore qu'à la baisse des salaires.

La consommation des spiritueux aug-

mente avec une rapidité inouïe. Dans le triennal 1855-1857 elle était de 5.90 litres. En 1870-72 elle était de 7.60 litres et aujourd'hui elle s'élève à près de treize litres. En quatorze ans elle a donc presque doublé, alors que dans beaucoup d'autres pays elle diminue. Il est temps d'agir et énergiquement.

On dirait que chez nous on a tout fait pour favoriser la consommation de l'alcool. Le droit est d'environ cinquante francs, tandis qu'il est de deux cents francs en France et de près de cinq cents francs en Angleterre, et la patente pour les débits de spiritueux est insignifiante. M. A. Laurent cite un débitant qui vend dix hectolitres par quinze jours et qui paye cinq cent trente francs de patente, un autre qui vend pour douzemille francs de genièvre par an et dont la patente n'est que de vingt francs. La plupart des petites boutiques de légumes ou d'épiceries servent de petits verres à leurs clients; la patente est bien vite regagnée.

Il faut imiter nos voisins du nord qui ont

fait récemment une excellente loi à ce sujet. Il ne faut pas hésiter à élever le droit à deux cents francs par hectolitre d'alcool, et la patente à cinquante francs au minimum en limitant en même temps le nombre des débits de spiritueux. Ces rigueurs n'atteindraient pas la bière, boisson saine et nourrissante.

Aucun de nos deux partis politiques n'ose s'attaquer au genièvre, crainte d'avoir contre lui les débitants, dont l'influence est grande, même quand ils ne sont pas électeurs. Catholiques et libéraux peuvent croire qu'ils ne doivent pas mettre en péril l'opinion qui seule peut sauver le pays. La proposition devrait donc être faite par les chefs des deux partis et votée à l'unanimité. Le mouvement patriotique doit faire taire, en ce cas, tout antagonisme et toute rivalité. Je ne pense pas qu'il se lèverait dans nos chambres un seul membre pour réclamer, avec M. Janson en Belgique ou avec M. l'abbé Schaepman en Hollande, l'immunité du petit verre, « la consolation de l'ouvrier ».

Le produit de la surtaxe suffirait largement pour couvrir le déficit de notre budget et pour payer l'intérêt d'un grand emprunt destiné à des travaux publics et surtout à la construction de chemins de fer et de tramways à vapeur. On pourrait entreprendre la ligne Bruxelles-Mayence et doter un grand nombre de communes de raccourcissements ferrés au réseau principal, ce qui est la meilleure façon de venir en aide à l'agriculture.

M. Leroy-Beaulieu critique vivement l'abus des emprunts et il y voit une des causes de la crise actuelle; mais il ne faut pas oublier que la Belgique se trouve dans une situation particulière. Elle a eu confiance dans les progrès de la liberté du commerce et elle s'est outillée en conséquence. Aujourd'hui que, sous les étreintes de la crise, chaque pays s'efforce, par des droits protecteurs de se conserver son propre marché, elle perd successivement la plupart de ses débouchés.

Il faut songer d'avance aux ouvriers qui,

dans un an ou deux peut-être, se trouveront sans emploi. C'est l'avenir qui est menaçant. Jusqu'à présent, le travail n'a fait défaut qu'exceptionnellement, mais il est connu que plus d'un charbonnage, plus d'une usine ne se soutiennent qu'en entamant leur fonds de roulement. Cela ne peut continuer. Quand toutes les ressources disponibles, y compris celles du crédit, seront épuisées, il faudra bien cesser, et alors que faire des ouvriers sans ouvrage? On ne peut cependant pas les laisser mourir de faim. Les mettra-t-on à charge de la charité publique? Autant alors les employer, s'il se peut.

L'argent, enlevé à la consommation improductive et funeste du cabaret, capitalisé sous forme de chemins de fer, fournirait de l'occupation pendant la construction, et, plus tard, même s'il ne donnait qu'un revenu très minime, il ouvrirait des places à un nombreux personnel et créerait un important débouché pour un grand nombre de nos usines.

La taxe sur l'alcool alimenterait le travail.

Ici encore il faut oublier nos divisions de

parti pour nous occuper tous ensemble d'une œuvre d'humanité et de salut public. Si la crise persiste et s'aggrave, beaucoup d'ouvriers seront mis hors d'emploi. Il ne restera plus alors qu'à les fusiller dans les émeutes, à les nourrir oisifs ou à leur procurer une occupation utile. C'est à quoi il faut pourvoir d'avance.

J'estime aussi qu'il y aura lieu de soutenir l'industrie au moyen de toutes les facilités que peut accorder le chemin de fer. On peut considérer notre réseau national ou comme une source de revenus, ou simplement comme l'instrument de locomotion de nos industries diverses. Quand il s'agira de sauver l'industrie pour ne pas avoir une partie de nos ouvriers vivant d'aumônes sans rien produire, il faudra adopter cette seconde manière de voir et se résoudre à de grands sacrifices.

Avant tout, que notre mot d'ordre à tous soit : guerre sans trêve ni merci à l'alcoolisme.

IV

Les Bureaux d'Arbitrage & de Conciliation

Il est évident que l'État ne peut ni augmenter les salaires ni les empêcher de diminuer encore. Tout ce qu'il peut faire, c'est de soutenir l'industrie au moyen des travaux publics et des transports à bon marché, afin de n'avoir pas à entretenir par l'aumône les ouvriers privés de tout travail.

Mais certains projets ont été présentés pour améliorer d'une façon générale la condition de l'ouvrier et leurs rapports avec les chefs d'industrie; il convient de les examiner.

Parlons d'abord du projet de loi proposé récemment, à la chambre, par M. Frère-Orban. Dans chaque commune serait constitué un conseil de l'industrie et du travail. Ce conseil serait divisé en autant de sections qu'il y a dans chaque localité d'industries distinctes et ces sections seraient composées de délégués des ouvriers et des chefs d'industrie en nombre égal. Elles se réuniraient une fois par an, sous la présidence du bourgmestre, pour discuter toutes les questions se rapportant à leur industrie spéciale.

Comme l'a très bien fait remarquer M. le sénateur d'Andrimont, si compétent en ces matières (séance du conseil communal de Liège, 7 juin 1886), ces comités ne peuvent avoir d'autorité et exercer d'influence utile que si ceux qui en font partie sont parfaitement au courant de tous les détails de la production. C'est pour ce motif que, dans beaucoup de villes, les conseils de prud'hommes ont rendu très peu de services, tandis que les bureaux d'arbitrage et de

conciliation en ont rendu de très grands en Angleterre et ailleurs. Ce sont ces institutions qui devraient servir de modèle aux sections que M. Frère-Orban propose de créer.

L'un des mauvais côtés de la grande industrie moderne, c'est qu'elle tient éloignés les uns des autres les travailleurs et les maîtres. Jadis, maîtres et ouvriers travaillaient côte à côte. Ils vivaient de la même vie, ils avaient presque le même degré d'instruction. — Aujourd'hui les travailleurs et les chefs d'industrie forment deux classes différentes. Les ouvriers groupés dans l'atelier, agglomérés dans certains quartiers, trop souvent mal logés, subsistent d'un salaire variable qu'ils croient réduit au minimum par la rapacité des capitalistes.

Le chef d'industrie a de l'instruction, il est riche ou bien rémunéré; il faut qu'il commande comme un général d'armée; un abîme s'est creusé entre lui et ceux qu'il emploie. Il s'est produit ainsi un état d'antagonisme à l'état latent qui passe à l'état

aigu aux époques de grèves et de *lock-out* (fermeture des ateliers).

Le but et la grande utilité des bureaux de conciliation est de mettre en relation intime les ouvriers et les chefs, afin de régler de commun accord la rémunération qui peut être accordée au travail.

Cette institution est récente en Angleterre et les avantages sont considérables et appréciés par tous. Elle s'est établie d'abord à Nottingham. En 1860, une grève avait éclaté à propos d'une question de salaire. Les industriels allaient y répondre par la fermeture générale des ateliers. C'était la guerre. Un philanthrope éminent, qui, depuis, a été ministre de l'instruction publique et puis du commerce dans le cabinet Gladstone, M. Mundella, proposa de nommer une commission composée de délégués des deux parties. On discuta beaucoup; mais on finit par s'entendre, et il en sortit une institution permanente, le *Board of Conciliation and Arbitration*.

Ce bureau est composé de vingt-deux

membres, dont la moitié est élue par les maîtres et l'autre moitié par les ouvriers. Il y avait d'abord un président, dont la voix était prépondérante. Mais il a fallu le supprimer. En cas de désaccord, on désigne un arbitre. Le bureau se réunit régulièrement quatre fois par an.

Comme l'industrie principale de Nottingham est la bonneterie et la dentelle à la mécanique, et que tout le travail est payé aux pièces, lesquelles changent fréquemment de dessin, il s'ensuit que des difficultés incessantes se présentent. Jusqu'à présent, elles ont toutes été réglées par le bureau qui en examine un grand nombre à chacune de ses réunions.

L'avantage incalculable de cette institution, c'est qu'elle met en contact intime maîtres et ouvriers, assis et entremêlés à la même table, discutant leurs intérêts communs. Les ouvriers apprennent à connaître les conditions du marché, l'effet des lois économiques et la nécessité de faire parfois des concessions. Récemment, à Nottingham,

chez un homme admirable, entièrement dévoué au bien de ses semblables, le docteur Paton, j'ai pris le thé avec les secrétaires ouvriers des *Trades unions*, et j'ai été émerveillé du bon sens et de la modération de leurs appréciations.

Un autre exemple très instructif est celui que nous offre le bureau pour l'industrie du fer dans le nord de l'Angleterre (*Joint Board of masters and men in the iron trade for the north of England*). Il a été établi en 1869, à la suite d'une grève et d'un *lock-out* qui avaient duré quatre mois et causé de terribles souffrances. Chaque établissement est représenté dans le bureau par un délégué que désigne la firme. Un comité permanent traite les affaires ordinaires. Depuis 1883, ce comité se compose de cinq ouvriers et de cinq maîtres ayant droit de vote. Le bureau général se réunit deux fois par an et le comité permanent une fois par mois et plus souvent s'il y a lieu. En cas de partage des voix, un arbitre décide.

L'institution a été mise à une rude

épreuve, en ce temps de dépression, où des réductions de salaires ont dû être subies à différentes reprises. Le comité s'est réuni deux cent soixante-seize fois et a réglé plus de huit cents différends.

Le *Durham Board* et le *Northumberland Board* ont aussi réussi d'une façon merveilleuse dans le district charbonnier du nord. Ce dernier bureau, depuis qu'il a été établi, en 1883, s'est occupé de plus de huit mille questions, et ses décisions ont été si bien accueillies par les deux parties en présence, que, pendant ces treize années, le travail n'a été interrompu que pendant six jours.

Voici ce que m'écrit à ce sujet M. Burt, l'ouvrier récemment élu au Parlement : « Jusqu'il y a une vingtaine d'années, les grèves étaient fréquentes dans le district minier de Northumberland et de Durham, tandis que plus récemment elles ont pratiquement cessé. Depuis 1873, il a fallu recourir quatre fois à l'arbitrage dans le Northumberland et autant de fois dans le Durham. Chaque fois il s'agissait d'une

réduction de salaires, amenée par la baisse des prix, et chaque fois la décision a été acceptée avec la plus parfaite loyauté par les ouvriers, aucune exploitation n'ayant été arrêtée ni un jour ni une heure, par une résistance à l'appréciation des arbitres. »

Comme les différends importants se rapportent toujours à la fixation du taux et des conditions des salaires, on a cherché le moyen d'arriver à un règlement automatique et on l'a trouvé dans le *Sliding Scale* ou échelle mobile. Ainsi dans le Northumberland, on a pris pour base le salaire payé dans les différents charbonnages à chaque catégorie de travailleurs, en novembre 1879, et on est convenu que si le prix du charbon s'élevait ou s'abaissait à tel ou tel prix, le taux du salaire monterait ou diminuerait d'autant pour cent; et une échelle a été dressée en conséquence, de commun accord.

J'ai sous les yeux plusieurs de ces échelles. Je vois dans celle qui est adoptée pour Durham que si le charbon se vend de quatre schellings à quatre schellings deux deniers

la tonne le salaire recevra une augmentation de un et un quart pour cent. Si le prix monte à six schellings six deniers l'augmentation sera de vingt-deux et demi.

On voit ce qu'il y a d'admirable dans ce système. Toute occasion de dispute est écartée. Maîtres et ouvriers sont associés dans la bonne et dans la mauvaise fortune, et chacun sait d'avance la part qui lui reviendra.

Dans l'excellent travail rempli de détails précis publié par M. Crawford Munro, professeur à l'*Owens College* de Durham, je vois que déjà actuellement le salaire de plus de cent vingt mille ouvriers houilleurs est réglé par le *Sliding Scale* et celui d'un nombre au moins égal d'autres ouvriers est indirectement déterminé par l'influence de ce régime. Seulement, comme le dit très bien M. Spence Watson, qui a joué un rôle très actif et très utile dans toutes ces questions, il faut que les délégués élus par les maîtres et par les ouvriers représentent des groupes unis et disciplinés, disposés à

accepter les décisions prises. Les bureaux ne doivent pas avoir de président avec voix prépondérante, sinon leur œuvre de conciliation, qui est la principale, serait compromise.

On a bien rarement recours à l'arbitrage, parce que les différends se règlent à l'amiable dans les réunions trimestrielles.

Les *Boards of Conciliation* diffèrent complètement des conseils de nos prud'hommes. Ceux-ci ont un caractère semi-judiciaire et prononcent sur des contestations relatives au passé et à l'exécution des contrats. Les *Boards* s'occupent du règlement futur du salaire et aucune des deux parties ne peut être contrainte de s'y soumettre.

Ces bureaux ne peuvent être constitués par communes, mais par districts industriels, par bassins ou par groupes d'établissements du même genre, et ils ne peuvent représenter qu'une seule industrie, parce que maîtres et ouvriers doivent connaître à fond toutes les conditions du travail dont il s'agit de régler la rémunération.

Si des institutions semblables pouvaient se constituer en Belgique, ce serait un avantage vraiment inappréciable. Les ouvriers se rendraient compte de la situation actuelle et on verrait probablement cesser leur hostilité, tantôt sourde, tantôt violente, contre des maîtres dont le sort est relativement plus précaire encore que le leur.

Il faut donc espérer que le gouvernement et surtout les chefs d'industries s'efforceront de naturaliser chez nous les *Boards of Conciliation and Arbitration* qui donnent de si excellents résultats en Angleterre (1).

(1) Pour ceux qui voudront étudier la question plus en détail, je signalerai les publications suivantes: HENRY CROMPTON, *Industrial conciliation*, traduit en français par M. J. WEILER, *Arbitrage et conciliation entre maîtres et ouvriers*, Manceaux, 1880; RUPERT KETTLE, *Strikes and arbitrations*; JOSEPH WEEKS, *Labor differences and their settlement*, New-York, 1886; R. SPENCE WATSON, *Boards of arbitration and conciliation and Sliding Scales*, quelques pages excellentes à traduire; VICTOR BRANTS, *Les Essais de Conciliation et d'Arbitrage* très bon résumé et, enfin, l'écrit déjà cité de CRAWFORD MUNRO, *Sliding Scales*, qui renferme le texte de la plupart des conventions relatives à l'échelle mobile.

V

Les Sociétés coopératives et la Réglementation du Travail

L'un des chefs d'industrie les plus éclairés et les plus dévoués au bien des ouvriers, M. Deprez, directeur du Val Saint-Lambert, me disait récemment à propos de la crise :

« Je suis opposé à toute extension du suffrage, mais je pense que notre régime censitaire ne peut se justifier que s'il adopte toutes les mesures utiles à la classe laborieuse qui sont appliquées avec succès dans les pays de suffrage universel. »

Voilà, admirablement formulé, le programme que devraient adopter notre bourgeoisie et le gouvernement qui la représente.

Quant à moi, j'admets la démocratie la plus radicale, le *referendum* comme en Suisse ou même le gouvernement direct rêvé par Rousseau tel qu'il s'exerce dans les cantons alpestres ; mais je crois qu'il est insensé de vouloir accorder à tous le droit de voter dans un pays où il a fallu, ô honte ! distinguer les bulletins par des couleurs différentes, afin de permettre de voter à des illettrés payant un cens de quarante-deux francs trente-deux centimes !

Après que nous aurons eu vingt années d'instruction gratuite et obligatoire, il sera temps d'aviser ; mais, grâce à nos radicaux, nous en sommes loin en ce moment.

L'histoire nous montre, ainsi que sir Henry Maine le rappelle dans son livre *On popular government*, qu'un peuple ignorant est toujours prêt à abdiquer entre les mains du despotisme ou de la théocratie. Avec le suf-

frage universel, la Belgique serait dominée par les évêques d'une façon absolue et définitive. La royauté elle-même n'aurait plus qu'à leur obéir passivement et en tout.

Déjà, en ce moment, l'archevêque de Malines n'est-il pas notre véritable souverain ?

D'ailleurs, comment une extension de suffrage pourrait-elle relever les prix et les salaires ? Ne l'oublions pas, les mesures les plus socialistes de notre temps ont été proposées, non dans des républiques, mais dans des monarchies : en Prusse par M. de Bismarck, et en Angleterre par M. Gladstone. Par ses lois agraires antérieures, M. Gladstone a déjà supprimé virtuellement la propriété foncière en Irlande, et par son récent projet de loi, il ne proposait ni plus ni moins que de nationaliser toute la terre irlandaise, car tel aurait été probablement le résultat du rachat. Je ne vois pas qu'en France les élus du suffrage universel aient voté rien de pareil.

Chez nous, on demande que l'État reprenne les charbonnages pour en confier

l'exploitation à des associations ouvrières. La reprise des charbonnages pourrait se justifier mieux peut-être que celle des chemins de fer. La direction d'un réseau de voies ferrées offre des questions plus complexes que celle d'une houillère. On sait que le bassin de Saarbruck est exploité par le fisc prussien. On pourrait invoquer à l'appui de ce système les mêmes raisons qui ont fait admettre la possession par l'État des forêts où se conserve et se prépare la réserve des vieux chênes nécessaires à certaines constructions. L'industrie privée gaspille ces trésors de force, empruntés à la chaleur du soleil, pendant les âges géologiques, et une fois anéantis, c'est pour jamais. Quand survient la baisse des prix, au lieu de limiter la production, comme le ferait le monopole et comme essayent de le faire actuellement les syndicats, elle l'augmente, afin de diminuer la charge des frais généraux par unité produite. On peut donc se demander si la dispensation de ces richesses minérales indispensables à notre civilisation, et qu'on

ne peut remplacer, ne devrait pas être en tous pays aux mains de l'État qui, ayant seul une durée perpétuelle, est seul apte à songer au bien des générations futures. Mais il est trop évident que pareille entreprise ne pourrait être tentée qu'à la suite d'un accord international, et jamais dans une époque de crise comme celle que nous traversons maintenant.

Mais ce que l'on pourrait faire, ce serait une expérience qui, en tout cas, ne coûterait pas cher et qui aurait des avantages considérables.

L'État pourrait racheter un charbonnage, dans des conditions moyennes et le confier aux ouvriers constitués en société coopérative de production. Qu'on ne se récrie pas ! M. de Bismarck, entraîné par l'éloquence de Lassalle, n'a-t-il pas voulu consacrer cent millions de thalers à doter les associations ouvrières (1) ?

(1) En France, le gouvernement offre de confier à des syndicats d'ouvriers certaines concessions de charbon que la société de Rive-de-Gier cessait d'exploiter. Seule-

Il serait à désirer que l'expérience réussît, car alors cesseraient l'antagonisme et la lutte entre le travail et le capital, puisque ces deux facteurs indispensables de la production se trouveraient unis, tout travailleur étant en même temps capitaliste. Tous les économistes se sont montrés favorables aux sociétés coopératives de production, même ceux qui ne croyaient pas à leur succès.

Quel que fût le résultat de l'expérience, elle aurait cet avantage considérable qu'elle ferait comprendre aux ouvriers la véritable situation de l'industrie. Ils verraient alors s'ils peuvent donner quatre francs de salaires pour huit heures de travail. Ils se rendraient compte de ce que c'est que la dure concurrence étrangère, qui nous force à réduire tous les frais au minimum, sous peine de

ment faites dans ces conditions l'expérience ne peut réussir. Si ces concessions étaient abandonnées, c'est qu'elles ne valaient rien. Il faudrait concéder aux ouvriers une houillère qui rapporte un certain bénéfice ou qui tout au moins ne soit pas en perte.

perdre non seulement les débouchés étrangers, mais même le marché intérieur.

Je dois ajouter, à mon grand regret, que je ne crois pas au succès de l'entreprise, en partie pour les motifs si bien indiqués dans l'écrit de M. Cernuschi, *L'Illusion des Sociétés coopératives*. J'ai combattu les conclusions trop absolument pessimistes de ce livre; j'espère que les sociétés coopératives pourront se généraliser, quand la classe laborieuse y sera mieux préparée; mais ce qui est vrai, c'est que, actuellement, ces sociétés échouent ordinairement pour les motifs suivants : les ouvriers qui s'associent sont mus par des idées généreuses et des aspirations égalitaires. Il s'ensuit d'abord qu'ils ne veulent pas accorder au personnel dirigeant une rémunération suffisante, et, en second lieu, qu'ils entendent conserver une certaine indépendance en face des chefs qu'ils ont élus. De là deux écueils qui causent des naufrages presque inévitables.

L'intérêt, non le dévouement, est le ressort habituel du monde économique. Le per-

sonnel dirigeant, mal payé, est le plus souvent de qualité inférieure, tantôt comme capacité technique, tantôt comme probité. L'affaire est mal conduite ou sous le rapport de la fabrication ou sous le rapport commercial, et fréquemment la caisse est vidée ou enlevée par qui devait la conserver. Dans une usine comme sur un navire, l'obéissance passive, la discipline sont indispensables. Le principe d'autorité doit exercer son plein empire. Or, cette autorité, les chefs élus, considérés comme les égaux de leurs subordonnés, ne l'ont pas, et ainsi la direction du travail est incertaine et faible. Comparez la discipline dans notre garde civique avec celle qui règne dans l'armée !

Pour qu'ils acceptent les conditions dont l'observation peut seule rendre viables les sociétés coopératives, il faut aux ouvriers une forte préparation que l'expérience et l'enseignement peuvent seuls leur donner; c'est pour ce motif que le préliminaire obligé de toute réforme sociale radicale est le développement de l'instruction populaire.

Organiser, répandre cette instruction, telle est la mission du parti libéral bourgeois en tout pays.

Vouloir maintenant modifier sérieusement l'organisation du travail ou le mode de répartition est une pure chimère. Donnez à n'importe quel réformateur le pouvoir de refondre à sa guise la société actuelle, il arrivera à la désorganiser, mais non à l'asseoir sur des bases plus équitables, parce que les ouvriers sont encore incapables de faire marcher la grande industrie telle qu'elle existe aujourd'hui.

Il serait très utile à l'Europe entière et aux ouvriers eux-mêmes qu'une expérience, faite de bonne foi, vînt leur démontrer cette importante vérité.

En tout cas, il est une réforme qui s'impose à la Belgique. De même qu'elle est, avec la Hollande, le seul pays civilisé où n'existe pas l'enseignement obligatoire, elle est aussi le seul où le travail des enfants et des femmes n'est pas réglementé. C'est en vain qu'on invoque la liberté des contrats.

Ce n'est point ici une question de liberté, mais une question d'humanité. Les deux pays les plus libres de notre continent, l'Angleterre et la Suisse, sont ceux qui ont pris les mesures les plus rigoureuses pour protéger la femme et l'enfant, c'est-à-dire l'avenir des générations futures.

A quoi bon en appeler à la loi, dit-on : les fabricants s'entendront pour arriver au même résultat. — C'est une erreur. Il suffit qu'un seul industriel continue à employer des enfants : en raison de la concurrence, les autres devront faire comme lui, même malgré eux, ou sinon ils auront un prix de revient plus élevé et ils seront évincés du marché.

C'est pour ce motif qu'il faudrait, comme le réclame le congrès ouvrier réuni en ce moment à Paris, une législation internationale du travail.

Dans la compétition universelle, l'État qui a les lois les plus humaines, est vaincu par celui qui exploite le plus impitoyablement les forces des femmes et des enfants.

Dans un article intitulé : « *Un nouveau Cercle de l'Enfer. Les Femmes dans les Mines en Belgique* », la *Pall Mall Gazette* décrit la condition des ouvrières des environs de Charleroi, en citant les termes mêmes de l'enquête. Que pouvons-nous répondre ?

Devant les assises de l'Europe, nous devons nous reconnaître coupables, *guilty*.

Il y a une dizaine d'années, se réunissait à Bruxelles une conférence pour régler les usages de la guerre; la Belgique devrait prendre l'initiative d'un congrès qui aurait pour but de déterminer, de commun accord, les lois de la guerre industrielle, presque aussi meurtrière que celle des champs de bataille. Cet appel serait certainement accueilli dans les circonstances actuelles, et ne le fût-il pas, l'honneur n'en resterait pas moins à notre pays.

En attendant que la représentation des minorités permette au parti ouvrier d'avoir ses représentants à la Chambre, catholiques et libéraux devraient se mettre d'accord

pour en faire nommer deux ou trois, qui pourraient faire connaître les griefs et les vœux de la classe laborieuse, de même qu'on a admis des délégués ouvriers dans les différentes commissions d'enquête. Ainsi, à mon avis, les électeurs censitaires devraient élire le docteur De Paepe à Bruxelles et M. Anseele à Gand.

Il n'y a rien de tel que de se voir de près pour arriver à s'expliquer et à s'entendre.

Si les masses, désespérant de voir leur sort s'améliorer sérieusement, devenaient résolument hostiles à l'ordre social actuel et s'efforçaient de l'ébranler par tous les moyens possibles, il s'ensuivrait un état de choses si troublé, que l'industrie et la société tout entière souffriraient cruellement.

On peut se faire une idée de ce que serait cet enfer, en lisant les récits des violences, des meurtres, des évictions, des « boycottages » qui ont lieu chaque jour en Irlande : cette rage satanique de destruction et de nihilisme qui ne songe qu'à nuire, commence à germer aussi sur notre continent dans certaines âmes ulcérées, comme on l'a vu chez ces ouvriers qui récemment jetaient tous les outils dans l'eau, au risque de se priver, eux et leurs camarades, de leurs instruments de travail indispensables.

C'est cet esprit qu'il faut empêcher de naître. Pour cela, il suffit de se rappeler cette vérité, qui est inscrite dans nos constitutions et dans les principes de nos religions, à savoir que les ouvriers sont nos

VI

Devoirs des Classes aisées à l'égard des Ouvriers

Un auteur grec nous apprend que, de son temps, dans les cités de la Grèce, vivaient deux nations ennemies, les riches et les pauvres. C'est la lutte de ces deux classes qui a perdu les démocraties antiques. Il ne faut pas qu'une situation semblable se produise dans nos sociétés modernes, sinon, nos libres institutions seraient en grand péril, comme on l'a vu déjà en 1852. Les classes aisées, menacées dans leur sécurité, demanderaient le salut au despotisme.

égaux et nos frères. Nous avons à leur égard de stricts devoirs, ainsi que cela a été bien exposé, dans le plus admirable langage, par Bossuet, dont M. Paul Janet résumait récemment la morale.

Nous devons nous demander, nous tous, les privilégiés, si nous avons fait à cet égard tout ce que nous devions et tout ce que nous pouvions. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire l'aumône, mais de créer des institutions destinées au développement intellectuel et moral de la classe laborieuse.

L'Angleterre, sous ce rapport, peut nous servir de modèle. Un volume ne suffirait pas à décrire tout ce que l'on y a fait pour établir des bibliothèques populaires, des clubs d'ouvriers, des bains, pour bâtir des maisons et des salles de récréations, pour organiser des conférences, etc.

Je citerai seulement une œuvre récente, que j'ai eu l'occasion d'étudier, lors de ma dernière visite à Londres, je veux parler de *l'University's Settlement in east London*. Cette œuvre, appelée aussi *Toynbee Hall*, a

pour but de créer au milieu du quartier pauvre de la grande capitale un foyer de lumières et de culture morale. *Toynbee Hall* est un ensemble de bâtiments, très semblable au collège des universités : grande salle à manger, vaste salon de réception, bibliothèque, chapelle, classes et appartements destinés à recevoir des jeunes gens qui, ayant terminé leurs études universitaires, se décident à venir passer quelque temps dans ce district pour s'y occuper des ouvriers et des pauvres. Ils vont les voir, causent avec eux, leur prêtent des livres et les invitent à venir dîner ou prendre le thé dans l'établissement. Il s'y fait des cours réguliers ; presque chaque jour une conférence, une exposition, un thé, une petite fête y attirent la classe peu aisée du voisinage. Le directeur et sa femme, M. et M^{me} Barnett, dévouent leur existence entière à cet admirable apostolat, dans lequel ils sont aidés par les jeunes commensaux de *Toynbee Hall*. A une soirée de thé, j'ai eu l'occasion de rencontrer plus de deux cents

ouvriers, et ils étaient surtout très reconnaissants de ce qu'on les recevait sur le pied d'une parfaite égalité. Je cite cet exemple, uniquement pour montrer ce que l'on peut faire pour rapprocher les classes, que tout à notre époque conspire à séparer.

Cent fois on a montré que le plus grand service que l'on peut rendre à l'ouvrier est de lui procurer une demeure où il puisse vivre satisfait, au milieu de sa famille. Trop souvent, dans nos villes industrielles, à Liège par exemple, le père, la mère et quatre ou cinq enfants sont réduits à habiter une seule chambre, payée très cher. Comment le mari n'irait-il pas chercher au cabaret quelques moments de distraction, et parfois, hélas ! l'oubli dans l'ivresse ? En construisant des maisons ouvrières, non seulement on rend un grand service à ceux qu'on loge ; mais, en outre, on dégage les quartiers encombrés et par la concurrence on fait baisser le prix moyen des loyers. Des sociétés spéciales se sont constituées pour bâtir des habitations à bon marché,

beaucoup de compagnies en ont construit pour leurs ouvriers, et même à Anvers les hospices ont créé une cité ouvrière comme placement de fonds. Seulement il faudrait y consacrer encore des millions et des millions. Particuliers, sociétés et surtout les bureaux de bienfaisance et les hospices devraient considérer cet emploi de leurs deniers disponibles, comme un devoir public.

Je suis, pour ma part, partisan très décidé des lois sur l'assurance obligatoire récemment votées ou proposées en Allemagne. Une loi de juillet 1884 a imposé aux maîtres l'obligation d'assurer contre les accidents tous les ouvriers et employés ayant un salaire inférieur à deux mille marks dans les mines, carrières et usines, entreprises de construction et dans tout établissement employant d'une façon continue des chaudières à vapeur. Les patrons constituent des syndicats professionnels, qui jouissent de la personnification civile et d'une grande liberté d'action pour la gestion des revenus de ces caisses. D'après M. Mul-

lendorff, qui a résumé les rapports officiels, les chefs d'industrie, d'abord hostiles à la loi nouvelle, s'en montrent actuellement très satisfaits, parce qu'ils sont ainsi à l'abri, de toute façon, de procès très pénibles pour eux.

Comme on le sait, M. de Bismarck voulait davantage et, à mon avis, il avait raison. Il faudrait généraliser les caisses de retraite et de secours au moyen de retenues sur le salaire et les profits et de subsides de l'État. Déjà maintenant presque en tout pays et surtout en Angleterre et en Allemagne, les différents métiers ont formé des caisses de secours au moyen de cotisations hebdomadaires. En Allemagne, par application des lois de 1876 et de 1883, qui accordent la personnification aux caisses contrôlées, plus de dix-sept mille caisses se sont constituées sous cette forme. D'autre part, beaucoup de grandes sociétés, et entre autres Krupp en Westphalie et la Vieille-Montagne en Belgique, ont organisé des caisses de retraite.

Dans nos sociétés chrétiennes, il ne faudrait pas que jamais un ouvrier malade ou brisé par l'âge fut exposé à mourir de faim.

Mais pourquoi, dira-t-on encore une fois, l'obligation ? Laissez faire la liberté. Je réponds que partout où il s'agit d'un intérêt social de premier ordre, la loi et l'État doivent intervenir.

Quelle obligation plus dure, quelle plus grande atteinte à la liberté que le service militaire ? Mais il faut défendre la patrie et l'on se résigne. Ici, il s'agit tout simplement d'imposer à l'ouvrier une retenue très légère, afin de le mettre à l'abri de la misère, dans sa vieillesse. C'est autant de prélevé sur l'alcool ; qui ne s'en réjouirait ?

Le subside de l'État se justifie facilement. Ce n'est que l'application de ce principe généralement admis, qu'on doit secourir l'homme, qui, sans qu'il y ait de sa faute, est devenu incapable de se suffire. On a construit des palais pour loger les vieux soldats à Paris et les vieux marins à Greenwich : les invalides du travail ne sont-ils

pas aussi dignes d'intérêt que les invalides de l'armée ? Celui qui a usé ses forces dans l'atelier ne mérite-t-il pas autant d'être secouru que celui qui a vieilli dans les casernes ?

Nous n'avons pas l'idée de tout le bien que produirait l'assurance généralisée, cette application du principe de la solidarité humaine.

En parlant des devoirs de la classe aisée à l'égard des ouvriers, je ne puis omettre de combattre une idée fautive et très généralement répandue. Les gens riches et les hauts fonctionnaires, gouverneurs, bourgeois, s'imaginent procurer du travail à la classe laborieuse, en donnant des fêtes, des bals, des dîners, parce que, comme on dit, « ils font aller le commerce. »

Cette erreur, funeste en tout temps, peut devenir particulièrement périlleuse pendant les jours sombres que nous avons à traverser. Quoi de plus choquant que ce contraste entre ceux qui gaspillent, en quelques heures, la subsistance de cent familles et le

dénûment de celles-ci dans leurs tristes demeures ? Tout homme qui réfléchit sera certainement froissé à la vue de tant de luxe à côté de tant de misère. Mais quels sentiments de colère, de révolte et, aujourd'hui, hélas ! de haine, ce spectacle ne doit-il pas provoquer dans l'âme de ceux à qui un travail incessant n'apporte pas toujours même de quoi vivre.

Notez que la science économique démontre avec une évidence mathématique que les dépenses de luxe nuisent aux ouvriers à qui on croit qu'elles sont utiles.

En effet, le taux du salaire dépend du rapport qui existe entre la quantité des capitaux et le nombre des salariés. Plus il y a de capitaux, plus grande est la demande des bras et mieux ceux-ci sont payés. Comment s'accroît le capital ? Par l'épargne. Comment le capital se détruit-il, ou comment est-il empêché de naître ? Par les consommations rapides et excessives.

Le riche qui emploie son superflu à drainer ses terres, à construire une route, à

défricher une lande improductive ou à commanditer une industrie, procure plus de travail et un travail plus utile, que celui qui donne des fêtes, occasion de scandale et d'irritation pour ceux qui manquent du nécessaire.

On n'a pas assez répété aux hommes de notre temps qu'il y a une morale économique, c'est-à-dire que des devoirs s'imposent à tous dans l'emploi de leurs biens.

L'Évangile, les pères de l'Église, et le dernier d'entre eux, Bossuet, ont, à cet égard, des idées plus justes que nos moralistes et nos prédicateurs modernes.

VII

La Crise Agricole

L'agriculture est en souffrance, point de doute à cet égard. Elle est atteinte et par la baisse générale des prix, conséquence de la contraction monétaire, et par l'importation des blés d'Amérique et des blés de l'Inde, ceux-ci favorisés par les trente pour cent de prime que leur assure la baisse du métal argent. Les fermages ont baissé d'un cinquième au moins dans l'ouest, région de petite culture, et de plus d'un quart dans l'est, région de grande culture. Ce qui est plus grave, en Belgique comme en France

et en Angleterre, un certain nombre de fermes, qui exigent l'emploi d'un capital important, ne trouvent plus de fermiers, parce que ceux-ci ne veulent pas exposer leur avoir aux chances de la baisse continue.

Grâce à l'excellent questionnaire rédigé par la section agricole de la commission du travail, nous aurons bientôt un exposé de la situation actuelle de ceux (propriétaires et locataires) qui cultivent notre sol. Puissions-nous obtenir ainsi un travail aussi complet que l'*Inchiesta agraria* publié récemment en Italie, sous la direction d'un économiste éminent, le comte Jacini.

Pour venir en aide à l'agriculture, on demande des droits protecteurs. Je crois cette mesure inutile et absolument injuste. Je prie cependant qu'on ne me croie pas indifférent à l'intérêt agricole. Fils d'un agronome qui a mis en culture les dernières bruyères de la Flandre occidentale, aux environs d'Ypres, dès mon enfance, j'ai eu le goût de la *res rustica*. J'y ai consacré mes premiers livres. J'ai toujours soutenu

que la culture du sol est la première des industries; et maintenant, en ma qualité de président de la section centrale de la *Société agricole de l'Est*, je continue à m'occuper de tout ce qui touche au progrès de l'art de faire valoir la terre. Mais je vois clairement que si des droits sur les blés et le bétail peuvent être utiles au propriétaire, en maintenant le taux des fermages, ils seraient nuisibles, non seulement aux ouvriers industriels, mais aussi à la masse de nos petits cultivateurs.

Sur nos sept cent quarante-quatre mille sept exploitations, il en est six cent trente-huit mille sept cent soixante-huit qui n'ont pas plus de cinq hectares. Elles n'ont pas de blé à vendre; en moyenne elles consomment ce qu'elles produisent, et les trois quarts même doivent en acheter.

Quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-six exploitations mesurent de cinq à vingt hectares.

En calculant l'étendue emblavée en froment et les quantités consommées, on a

trouvé qu'un impôt de trois francs par cent kilogrammes leur donnerait peut-être un surplus de produit de cent cinquante francs. Cet avantage si minime permet de les considérer comme presque désintéressées dans la question. Restent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-treize fermes de plus de vingt hectares; et, ce serait pour l'avantage non des locataires de ces fermes, mais de leurs propriétaires, qu'on irait imposer le pain de toute la nation, cinq millions et demi de Belges, y compris tous les ouvriers agricoles et tous les petits cultivateurs ! Ce serait absurde et souverainement inique. L'agriculture n'en profiterait nullement. Il y a plus : de même qu'au temps de la hausse, les fermiers, poussés par la concurrence, payaient trop cher, aujourd'hui, inversement, ils profitent de la panique des propriétaires craignant d'avoir leurs fermes inoccupées, pour obtenir celles-ci à un taux inférieur à leur produit réel.

On confond trop souvent l'intérêt du propriétaire foncier avec l'intérêt de l'agricul-

ture, quoique ce soient là deux choses très différentes.

L'impôt sur le bétail se justifie encore moins, car ici la baisse des prix ne provient pas d'un excès d'importation, et nous sommes le peuple de l'Europe dont la nourriture animale est la plus insuffisante. Il faudrait tout faire pour procurer au peuple un peu plus de viande et on repousserait par des droits celle qui nous vient de l'étranger !

On réclame aussi la diminution de l'impôt foncier. Autre erreur. Cet impôt est le meilleur de tous, 1^o parce qu'il est strictement proportionnel et 2^o parce qu'une fois établi il ne pèse plus ni sur l'héritier ni sur l'acheteur. Quand j'achète une terre, je la paye en raison du revenu net, impôt déduit. Je ne paye pas la portion du sol destinée à produire l'impôt. Celle-là est en réalité la propriété de l'État, qui en touche le revenu. Diminuer l'impôt foncier, c'est donc enlever à l'État une partie de sa propriété, pour en faire cadeau aux propriétaires.

L'industrie manufacturière belge ne par-

vient à soutenir la lutte contre ses concurrents plus favorisés que par le bon marché des salaires. Tout ce qui frappe les denrées alimentaires et tend par conséquent à faire monter les salaires est d'une injustice criante ; car en ce moment les industriels sont encore bien plus à plaindre que les propriétaires fonciers.

Le revenu de ceux-ci est diminué d'un quart, d'un tiers parfois ; mais combien n'y a-t-il pas d'industriels dont les profits sont nuls ou insignifiants ? Quoi qu'il arrive, la terre reste : elle peut attendre le moment où les pays aujourd'hui exportateurs, devenus plus peuplés, consommeront eux-mêmes leurs produits ; mais pour l'industrie, la crise c'est la ruine, la banqueroute : la mine délaissée, l'outillage livré à la rouille ou vendu à vil prix. J'ai vu ainsi, dans le nord de l'Angleterre, plus d'une usine abandonnée aux dévastations des éléments ; rien n'est plus lamentable !

Pour relever notre agriculture, il faut y appliquer une plus haute dose de science

agronomique. Les Flandres, le Tournaisis, une partie du Brabant et de la Campine sont cultivés presque aussi bien qu'ils peuvent l'être. Grâce à la stabulation permanente, aux cultures industrielles et au grain transformé en viande, la crise s'y fait peu sentir. Si, sur ses terres de bien meilleure qualité, l'est de la Belgique imitait l'ouest, il en souffrirait encore moins. Il faut savoir rendre la culture beaucoup plus intensive, et c'est ici qu'apparaît le rôle des propriétaires.

Qu'ils séjournent à la campagne, qu'ils élèvent leurs fils pour le travail, qu'ils forment dans les écoles d'agriculture, qu'ils consacrent au sol l'argent enlevé aux dépenses de luxe, et ils augmenteront leur avoir, tout en contribuant largement à accroître la richesse de leur pays.

On a fait sur le crédit agricole une loi dont j'ai fait naguère la critique. J'ai prédit qu'elle ressemblerait à la jument de Roland : très belle, mais morte. Elle ne peut rien produire parce que nul n'a intérêt à la mettre en œuvre. Tout d'abord ce qu'il faut

au cultivateur c'est plus de connaissances, bien plutôt que plus de capital; car dans une ferme on peut toujours augmenter le capital principal, le bétail et l'engrais, par l'élevage. Si l'on veut répandre l'usage du crédit dans les campagnes, il faut y créer des banques Raiffeisen, comme on l'a fait en Allemagne et récemment en Italie, ici grâce au dévouement infatigable d'un professeur à l'université de Padoue, M. Leone Wollenborg. Le 16 juin dernier, s'est réuni à Coblenz le congrès des banques Raiffeisen; deux cent soixante-cinq délégués y représentaient cent quatre-vingt-quatorze banques agraires. Qui veut de plus amples détails à ce sujet n'a qu'à lire *La Landwirthschaftliches Genossenschafts Blatt* et la revue publiée par M. Wollenborg, *La Cooperazione rurale*.

Il existe en Flandre une coutume excellente. Le fermier sortant a le droit de réclamer du fermier entrant ou du propriétaire la valeur des engrais non épuisés c'est ce que l'on appelle le *Pachter's Recht*. Une loi

anglaise récente va plus loin; elle autorise le fermier sortant à se faire payer le prix de toutes les améliorations réellement profitables qu'il a exécutées. Il suit de là que celui qui cultive le sol est stimulé à le faire le mieux possible et jusqu'à la fin du bail tandis qu'autrement le propriétaire confisque à son profit les améliorations faites par le locataire et celui-ci cessera de bien fumer la terre quand approchera le terme de son loyer. Il faudrait donc par une loi généraliser et compléter le *Pachter's Recht* flamand, en s'inspirant de la législation anglaise.

Le gouvernement jusqu'à présent n'a pas fait, il s'en faut, tout ce qu'il peut pour l'agriculture. On dirait que cet immense intérêt lui est indifférent.

Je ne citerai, comme exemple, que les demandes formulées par la section centrale de notre *Société de l'Est*.

Nous avons fait remarquer que l'enseignement agricole n'occupait, dans nos écoles normales formant les instituteurs pour la campagne, qu'une place infime, avec un

nombre de points insignifiants. Il est évident cependant qu'un instituteur, surtout s'il vient de la campagne, peut devenir, sans grand effort, l'apôtre du progrès agricole.

Nous avons demandé qu'on crée chez nous, comme cela existe partout en Allemagne, en France, et surtout en Autriche, des fermes-écoles, organisées à peu de frais sans nul appareil scientifique et d'une façon toute pratique, pour les fils de cultivateurs disposés à exécuter de leurs mains tous les travaux de l'exploitation.

Nous avons demandé qu'on étudie sérieusement la question du sewage appliqué à fertiliser des terres perméables, comme on l'a fait à Gennevilliers, près de Paris, et dans plusieurs villes d'Allemagne et d'Angleterre, ainsi que l'a si bien montré M. Babut du Marès dans plusieurs de ses écrits.

Enfin récemment nous avons réclamé l'assurance générale du bétail, d'après le système en vigueur depuis très longtemps dans la Flandre occidentale. Moyennant une

prime de un franc par cheval, de cinquante centimes par bête bovine et par dizaine de moutons, on pourrait donner une indemnité suffisante pour tout animal succombant à une maladie contagieuse, sauf la peste bovine soumise actuellement déjà à des dispositions légales particulières, et l'on formerait un fonds agricole qui, au bout de peu d'années, suffirait pour parer même aux pertes résultant de la parturition. On apporterait ainsi aux cultivateurs une sécurité si précieuse, surtout pour ceux d'entre eux qui ne possèdent qu'une ou deux têtes de bétail, leur unique richesse. Maintenant que nous avons un ministère spécial de l'agriculture, on devrait pouvoir espérer que ces projets d'amélioration et bien d'autres proposés ailleurs seront sérieusement examinés et avec le désir sincère d'aboutir.

VIII

Conclusions

Je termine ici ces vues trop sommaires sur les palliatifs que l'on peut apporter à la crise. J'en résume les conclusions.

1° Service personnel comme mesure de garantie sociale et comme principe de justice.

2° Lutte à outrance contre l'alcoolisme. Impôt élevé sur l'alcool, afin de doter de grands travaux publics et de conserver ainsi du travail à nos ouvriers menacés d'en manquer.

3° Le chemin de fer exploité, non comme une source de profits, mais comme le moyen de sauver notre industrie menacée par le régime protectionniste de l'étranger.

4° Enseignement gratuit et obligatoire, culture religieuse, morale, intellectuelle plus forte pour nos ouvriers, parce que les réformes, les plus simples comme les plus radicales, ne sont possibles qu'à cette condition.

5° Comités de conciliation et d'arbitrage pour régler tout ce qui concerne le salaire et pour permettre à l'ouvrier de comprendre l'impossibilité actuelle d'augmenter sa rémunération et trop souvent, hélas ! l'absolue nécessité de la réduire encore.

6° Lois réglant le travail dans les mines et dans les manufactures, semblables à celles qui existent en Suisse, en Angleterre et ailleurs. Système complet d'assurances pour les ouvriers tel qu'il a été proposé ou voté en Allemagne.

7° Construction de maisons ouvrières par les particuliers, par les sociétés et surtout

par les institutions publiques qui ont des fonds disponibles.

8° Les classes dirigeantes, cessant de gaspiller leurs revenus en un luxe qui provoque les colères populaires, mais créant des capitaux nouveaux et enseignant à leurs enfants à en tirer parti.

9° L'instruction agricole répandue dans les campagnes, de toutes les façons, tramways vicinaux, transport des engrais à prix réduits, mais point de droits protecteurs destinés à renchérir le prix du pain et de la viande au profit de vingt et un mille propriétaires.

10° Appliquer partout, par mesure législative, le *Pachter's Recht* des Flandres, en le complétant comme on l'a fait en Angleterre.

11° Enfin et surtout, esprit de charité chrétienne nous disposant à accueillir et à mettre en œuvre tout ce qui peut améliorer la condition du peuple.

ANNEXES

LE BI-MÉTALLISME

Parmi les causes de la crise économique actuelle, il en est qui sont intimement liées aux progrès mêmes de la civilisation, mais il en est une qui est le fait des législations humaines, mal inspirées, je veux parler de la proscription de l'argent.

L'argent, qui a été depuis la plus haute antiquité le métal monétaire universel et principal, a été brusquement repoussé de toutes les Hôtels des Monnaies, sauf aux Indes. — Les transactions du monde se faisaient par le moyen de chars portés sur deux roues, l'une de métal blanc, l'autre de métal jaune. On a partout brisé l'une de ces roues et l'on s'étonne qu'il y ait un désarroi général dans le commerce du monde ! Et cette mesure

insensée a été adoptée au moment où, d'une part, la production de l'or diminue chaque année et où, d'autre part, l'augmentation des échanges réclame plus d'instruments de circulation.

Tous les économistes anglais sans exception : Bagehot, Jevons, Fawcett, Bonamy, Price, l'*Economist*, ont annoncé d'avance que l'emploi exclusif de l'or aurait pour conséquence une baisse des prix désastreuse, en vertu de la même loi qui fait que la grande production d'or des *placers* californiens et australiens venant s'ajouter à la frappe libre de l'argent, ont produit la hausse des prix entre 1850 et 1870.

Qui ne voit les funestes effets de la baisse des prix ? Ils frappent tous les yeux. Diminution considérable des fermages, dépenses moindres de la part des propriétaires et des fermiers, souffrance des industries qui travaillent pour les besoins de ces deux grandes classes de consommateurs ; les cultivateurs en perte réclament l'intervention de l'État et des mesures agraires, ce qui est

toute la question irlandaise; les débiteurs hypothécaires écrasés par leur charge et la valeur des immeubles tombant au-dessous de la dette; les recettes des chemins de fer diminuant partout, preuve de la stagnation des affaires; les industriels, les commerçants se trouvant en perte dans toutes leurs opérations, parce que le prix des produits est sans cesse à la baisse; le capital qui ne trouve que déceptions dans toutes les entreprises, se retirant des affaires pour se réfugier dans les placements sûrs que donnent les rentes de l'État ; l'esprit d'initiative expirant, qui oserait, en effet, commencer une affaire nouvelle quand il ne voit que ruines partout ? On pourrait croire que la baisse générale des denrées rendra la vie plus facile, surtout pour l'ouvrier; mais, quel avantage si le salaire diminue en proportion, et surtout si l'emploi fait défaut ? Rien de plus cruel qu'une période de baisse continue. On n'entend parler que de faillites, de suicides, de grèves, d'émeutes, de troubles de toute espèce. Cela s'explique, la

monnaie est comme le sang du corps social. Une perturbation dans sa circulation est une maladie toujours grave et parfois mortelle.

Il n'est personne, je crois, qui puisse nier que la production de l'or soit très inférieure aux besoins. En voici le compte : Production annuelle, 475,000,000 de francs. Consommation industrielle qui va croissant, 300,000,000 de francs ; exportation moyenne annuelle aux Indes (1881-1884), plus de 100,000,000 de francs ; pertes, 25,000,000 de francs ; total, 425,000,000 de francs.

Reste 50,000,000 de francs pour les besoins monétaires du monde entier, sauf l'Inde. Qui osera prétendre que cela suffit ?

Les pays producteurs d'or : l'Amérique, l'Australie et la Russie, sont précisément les pays dont le territoire habité et la population s'accroissent le plus rapidement. Donc, ils conserveront de plus en plus pour eux l'or qu'ils produisent. La quantité d'or que l'Australie envoie à l'Angleterre diminue chaque année, et quant à l'Amérique, non seulement, elle ne nous envoie plus d'or,

mais elle en soutire à l'Europe. De 1876 à 1884, les importations d'or aux États-Unis ont dépassé les exportations de 625,000,000 de francs. Quand le Bland-Bill aura été suspendu, les importations d'or en Amérique arriveront probablement en moyenne à plus de 100,000,000 de francs par an. Que deviendra alors la circulation en Europe ?

Déjà maintenant, fait sans exemple dans l'histoire économique, le monnayage a presque complètement cessé dans notre Occident. La France, la Belgique et la Hollande ne frappent plus rien depuis six à sept ans. Les admirables engins qu'on a installés dans les Hôtels des Monnaies restent oisifs. En Angleterre, on a frappé quelques millions ; mais c'est presque uniquement en remonayant les anciens souverains et demi-souverains trop usés. De 1879 à 1884, l'Angleterre a frappé en tout pour £ 7,922,830 ; l'Australie, pendant le même laps de temps, £ 24,112,000, et l'Amérique, 381,955,000 dollars c'est-à-dire 750,000,000 de francs de plus que toute sa production en or.

Voyez comme le stock monétaire s'appauvrit rapidement en Angleterre. En 1877, Bagehot estimait qu'il fallait à ce pays, annuellement, un excédent d'importation d'or de £ 4,000,000 ou 100,000,000 de francs, et, en effet de 1858 à 1875, cet excédent s'était élevé, en moyenne, à £ 4,482,000 par an. De 1877 à 1884, d'après le calcul de Bagehot, l'Angleterre aurait dû recevoir £ 24,000,000. Au lieu de cela, sa circulation a perdu £ 7,940,408 enlevées par l'exportation et £ 16,000,000 absorbées par les arts, soit en tout £ 23,940,408. La différence est donc de £ 48,000,000 ou 1,200,000,000 de francs.

Mais, nous dit-on, l'or ne manque pas; il est même surabondant, puisqu'il repose inactif dans les Banques. Il suffit de se rappeler les principes élémentaires de la science économique pour comprendre que la contraction monétaire ne se manifesterait jamais par un manque réel d'or, à moins que, dans un pays, il n'y en ait plus du tout, comme on le constate déjà, au reste, en certains

États. A mesure que la quantité d'or diminue, comme *cæteris paribus*, les prix diminuent à proportion, il faut moins d'or pour faire la même quantité d'échanges. Vous supprimez l'argent : l'or fera le même office que l'or et l'argent réunis, parce que la puissance d'acquisition de chaque pièce aura augmenté par la baisse de tous les prix.

Comme, d'autre part, cette baisse des prix produit une crise intense et une stagnation générale, le chiffre des affaires se restreint et l'or inactif s'accumule dans les banques. C'est exactement ce que nous voyons maintenant. Ainsi la réserve de la banque d'Angleterre est très faible et néanmoins le taux de l'escompte reste bas, faute de demandes. Diminuez encore de moitié le stock monétaire, et vous provoquerez une perturbation si violente que l'or restant ne trouvera plus d'emploi. Moins il y aura d'or, plus il paraîtra surabondant, car moins il sera nécessaire.

En proscrivant l'argent, les législateurs ont violé les lois de la nature et de l'histoire,

car la nature avait mis à la disposition de l'homme deux métaux spécialement aptes à servir d'instrument d'échange, l'or et l'argent, et l'histoire nous apprend que les sociétés civilisées les avaient toujours employés simultanément. Dès 1878, à la Conférence de Paris, M. Goschen a prédit les conséquences désastreuse de cette faute injustifiable. Si l'on continue, a-t-il dit, à enlever à l'argent son rôle historique d'instrument des échanges, le monde commercial subira une crise plus intense qu'aucune de celles dont on ait conservé le souvenir.

J'ai moi-même, dès avant 1880, annoncé la crise actuelle, de la façon la plus précise.

En outre, la baisse persistante du prix de l'argent, qui est tombé au taux de quarante-trois pence l'once, inflige à l'Angleterre, au commerce anglais et à tous les employés aux Indes, une perte qui entraîne les plus fâcheux résultats. Le Trésor indien, sur les *Council drawings*, perdait déjà chaque année plus de £ 4,000,000. Au taux actuel, c'est £ 5,000,000 qu'il faudra inscrire

au passif. Tous les employés indiens perdent trente pour cent sur leurs remises en Europe. Et ce qui est plus grave encore, le commerce d'exportation avec l'Orient et avec tous les pays à étalon d'argent est sujet à une telle incertitude qu'il s'en trouve complètement désorganisé. Nul pays ne souffre de tout cela plus que l'Angleterre.

En outre, la lutte pour l'or doit tuer le libre échange, car tous les pays, pour conserver de plus en plus leur part du précieux métal, entraveront les importations, afin de se faire une balance favorable.

Est-ce là ce que peuvent désirer les industriels et les commerçants anglais ?

Il y a deux questions qui tranchent le débat et auxquelles les adversaires du bimétallisme ne répondront pas :

1° 50,000,000 de francs d'or, par an, est-il suffisant pour faire face aux besoins monétaires croissants du monde entier ?

2° Dans nos pays occidentaux, le monnayage est suspendu et l'industrie enlève au

stock monétaire une somme de 300,000,000 annuellement. Cela peut-il continuer ainsi ?

Il est de l'intérêt évident de l'Europe et surtout de l'Angleterre d'accueillir sans hésiter toute proposition faite par l'Amérique, qui viserait à rétablir le mécanisme de l'échange sur les bases anciennes. Car, d'une part, seule l'Amérique n'a rien à perdre, puisqu'elle produit à la fois de l'or et de l'argent et qu'elle nous enlève une partie de notre or — 625,000,000 de francs en huit ans—et, d'autre part, elle peut écraser le *money-market* européen de la façon la plus cruelle.

Quand le Bland-Bill sera suspendu, ce qui est désormais inévitable, le prix de l'argent tombera à trente-cinq deniers l'once, à trente deniers peut-être. Si, en même temps, employant le bénéfice fait, ces dernières années, sur la frappe mensuelle de deux millions de dollars, à fortifier leur stock d'or, les États-Unis se décident à vendre, à Londres, cent millions de dollars d'argent payables en or, où en serons-nous ? Que

vaudra l'argent ? Que perdront les Indes et tous ceux qui font des affaires avec l'Orient ? Que deviendront nos banques ?

Qu'on veuille bien remarquer un point essentiel. Pour établir le bi-métallisme international, nul État ne doit aliéner sa liberté d'action en fait de monnaie, comme cela a eu lieu dans l'Union latine. Il suffit d'un accord en fait et d'une entente entre les États pour que chacun d'eux ouvre, le même jour, ses balanciers à la frappe libre des deux métaux, avec un rapport de valeur identique. Nul ne s'oblige à maintenir le régime indéfiniment. S'il le suspend chez lui, les autres États pourront en faire autant et la situation actuelle sera rétablie. Ce que l'on peut demander, c'est qu'aucun État ne profite de la frappe libre chez ses voisins pour leur enlever de l'or contre de l'argent, ce à quoi il n'aurait, du reste, aucun avantage.

L'Europe n'a nullement à craindre d'être inondée par l'argent américain, puisque, pour un kilogramme d'argent, on obtiendra dans

les *Mints* des Etats-Unis la même valeur en monnaie que dans celles d'Europe ; le détenteur d'argent le fera donc monnayer en Amérique et le changera là-bas contre de l'or si cela lui plaît. Il n'aurait nul avantage à payer la traversée de l'Atlantique pour son argent, puisqu'en Europe il n'obtiendrait pas en échange une valeur plus grande.

Comme l'a très bien dit Newton, si le rapport entre les deux métaux précieux est le même partout, il n'y a nul intérêt à envoyer ou à faire venir de l'or plutôt que de l'argent. Mais, si la loi de Gresham devait conserver quelque action, ce serait en Amérique qu'elle serait appliquée, puisque là sont produits les deux métaux.

Il résulte de ce qui précède que nous avons beaucoup à gagner et rien à risquer en faisant un essai du système bi-métallique, d'accord avec les autres États de l'Europe et avec les États-Unis.

LE LUXE

A propos du conseil que j'ai cru pouvoir donner de réduire les dépenses de luxe, *La Gazette* a écrit ce qui suit : « On oublie que le luxe, même effréné, s'il est fait pour irriter ceux qui manquent des choses indispensables, donne aussi du travail à quantité de travailleurs. Il n'y a pas un louis jeté par la fenêtre qui ne fournisse du pain à bien des malheureux. Que les riches ne donnent plus de fêtes, comme on le leur conseille, et on verra comment le travail marchera. »

Cette question a une grande importance, puisque de sa solution dépendra la façon d'agir des classes aisées.

Propriétaire, vous dépensez six mille francs pour donner un bal. A trois francs la journée, vous payerez deux mille journées de travail.

L'an d'après, vous ne donnez plus de bal ; mais vous employez vos six mille francs à drainer vos terres. La journée à la campagne étant meilleur marché qu'en ville — supposons-la à deux francs — vous procurez aux ouvriers trois mille journées, au lieu de deux mille : donc plus grande demande de bras.

Mais ce n'est pas tout. L'année suivante, vos terres drainées vous donnent un plus grand revenu, et au lieu de pouvoir dépenser six mille francs, vous disposez de six mille quatre cents francs. Vous avez donc de quoi commander trois mille deux cents journées de travail, au lieu de deux mille comme précédemment.

Cette fois, vous les placez. Vous prenez,

par exemple, des titres des *Chemins de fer vicinaux*. En ce cas, vos six mille quatre cents francs feront d'abord travailler des terrassiers, etc., pendant trois mille deux cents journées, et ensuite, le chemin de fer terminé, vous contribuerez à créer des places de gardes et à donner de l'ouvrage aux charbonniers qui fourniront le combustible aux nouvelles locomotives.

Le « louis jeté par la fenêtre donne du pain », c'est vrai. Mais le louis employé utilement en donne tout autant, et en outre, ultérieurement, il crée une nouvelle demande de travailleurs.

De toute façon, à moins de jeter l'argent littéralement dans l'eau, il est dépensé et fait travailler. Mais dépensé en objets de luxe, il ne fait travailler qu'une fois ; dépensé en créant un capital nouveau — ferme, chemin, machine, etc. — il provoque un accroissement permanent de travail, car ces capitaux nouveaux exigent aussi des bras nouveaux pour les mettre en œuvre.

Mon conseil ne profitera qu'à la bourgeoisie, dit *La Gazette*: mais n'est-il pas évident que si les revenus de la bourgeoisie augmentent, en dépensant ces revenus augmentés, elle procurera un nouvel emploi aux ouvriers ?

FIN

TABLE

	PAGES
I. — Caractères de la Crise	5
II. — Causes de la Crise	15
III. — La Guerre à l'Alcoolisme et les Travaux publics	22
IV. — Les Bureaux d'Arbitrage et de Conciliation.	31
V. — Les Sociétés coopératives et la Réglementation du Travail.	42
VI. — Devoirs des Classes aisées à l'égard des Ouvriers	54
VII. — La Crise agricole	65
VIII. — Conclusions	76
Annexes	79
Le bi-métallisme en Angleterre.	79
Le luxe	91